



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

14. OBJET : Tutelle - Communication

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L 1122-20 et L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article 4 du règlement général sur la comptabilité communale,

Prend acte :

Marchés publics

a) Par lettre du 20 octobre 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de Tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 16 septembre 2022 par laquelle le Collège communal a attribué à la société TOTAL GAZ, rue Saint Lambert, n° 54, à 4000 LIEGE, le marché public conjoint en 2 lots ayant pour objet la fourniture d'énergie en haute tension et basse tension de la Ville d'ANDENNE.

b) Par lettre du 20 octobre 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de Tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire sa délibération du 9 septembre 2022 par laquelle le Collège communal a attribué à la S.P.R.L. Benoît OLIVIER, rue de Ville-en-Warêt, n° 242/B, à 5300 VEZIN, le marché public ayant pour objet la réalisation de travaux échelonnés de trottoirs 2022/1.

c) Par lettre du 24 octobre 2022, le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville a informé le Collège communal que n'appelle aucune mesure de tutelle de sa part et est donc devenue pleinement exécutoire la délibération du Conseil communal du 19 septembre 2022 décidant d'adhérer à la centrale d'achat du B.E.P. relative à l'énergie.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

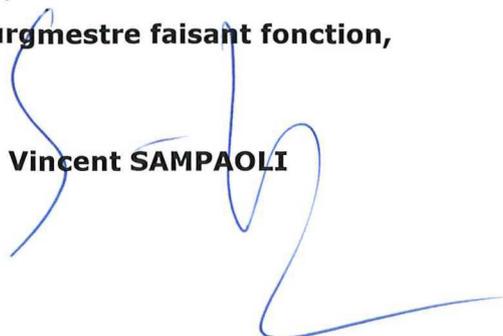
Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre faisant fonction,



Ronald GOSSIAUX



Vincent SAMPAOLI